

# Tempête en Beauce

N° 1

Info

## Le mot du président

Mesdames, Messieurs, **Tempête en Beauce** est née pour vous informer.

En octobre 2003, Mme Mullard, maire de Cravant donnait au promoteur Valorem son accord pour une étude de faisabilité d'un parc éolien industriel. Début juin 2005 (près de 20 mois plus tard), les habitants de Cravant apprennent qu'un dépôt de permis de construire est imminent (pas une ligne dans les bulletins municipaux!!). Les habitants de Josnes et de Lorges découvrent abasourdis que les éoliennes se situeront à leurs portes.

### **Pourquoi ce silence assourdissant ?**

- Pour cacher le bruit des éoliennes et le massacre du paysage.

- Pour anéantir les efforts de nos élus dans la sauvegarde et la réhabilitation de notre patrimoine rural.

- Pour faire fuir les touristes, ressource en pleine expansion dans la campagne française.

**Pourquoi : pour l'argent qui va profiter à quelques-uns au dépend de tous les autres** et dont la tranquillité sera perdue à jamais et leurs habitations dévaluées de 20%.

Nous sommes prêts à vous informer lors d'une réunion publique à Cravant, si Mme Mullard veut bien mettre la salle municipale à notre disposition, comme elle l'a fait pour Valorem. Une pétition contre ce projet est ouverte et recueille déjà près de 200 signatures. Ne nous laissons pas endormir, écoutons le silence pendant qu'il est encore temps.

**Rejoignez nous. Adhérez à Tempête en Beauce.**

Claude Mormiche, président de tempête en Beauce

*Suite aux problèmes de bruit, les habitants de Saint Crépin demandent à arrêter les éoliennes la nuit. Un rapport de la DASS est en court d'analyse. Le préfet de la Charente-Maritime a apporté des modifications aux orientations des projets éoliens.* Entres autres, le préfet écartera, en effet, tout projet d'éolienne située à moins de 900 mètres des zones d'habitation. Par ailleurs, lors de l'étude d'impact, les examens liés aux nuisances sonores porteront sur un rayon de 1,8 km autour de l'éolienne.

## Aujourd'hui le silence, demain le bruit...

### Le bruit des éoliennes :

Dans une revue qui leur est destinée (*Journal des Maires*, avril 2005) un article met en garde les élus municipaux : « l'engouement actuel pour les éoliennes ne doit pas occulter **nombre de nuisances** et d'hypothèques qu'il vaut mieux avoir à l'esprit avant toute décision d'implantation. »

### **Parlons d'abord bruit et nuisances sonores : tout est prévu par le promoteur mais... des surprises sont possibles**

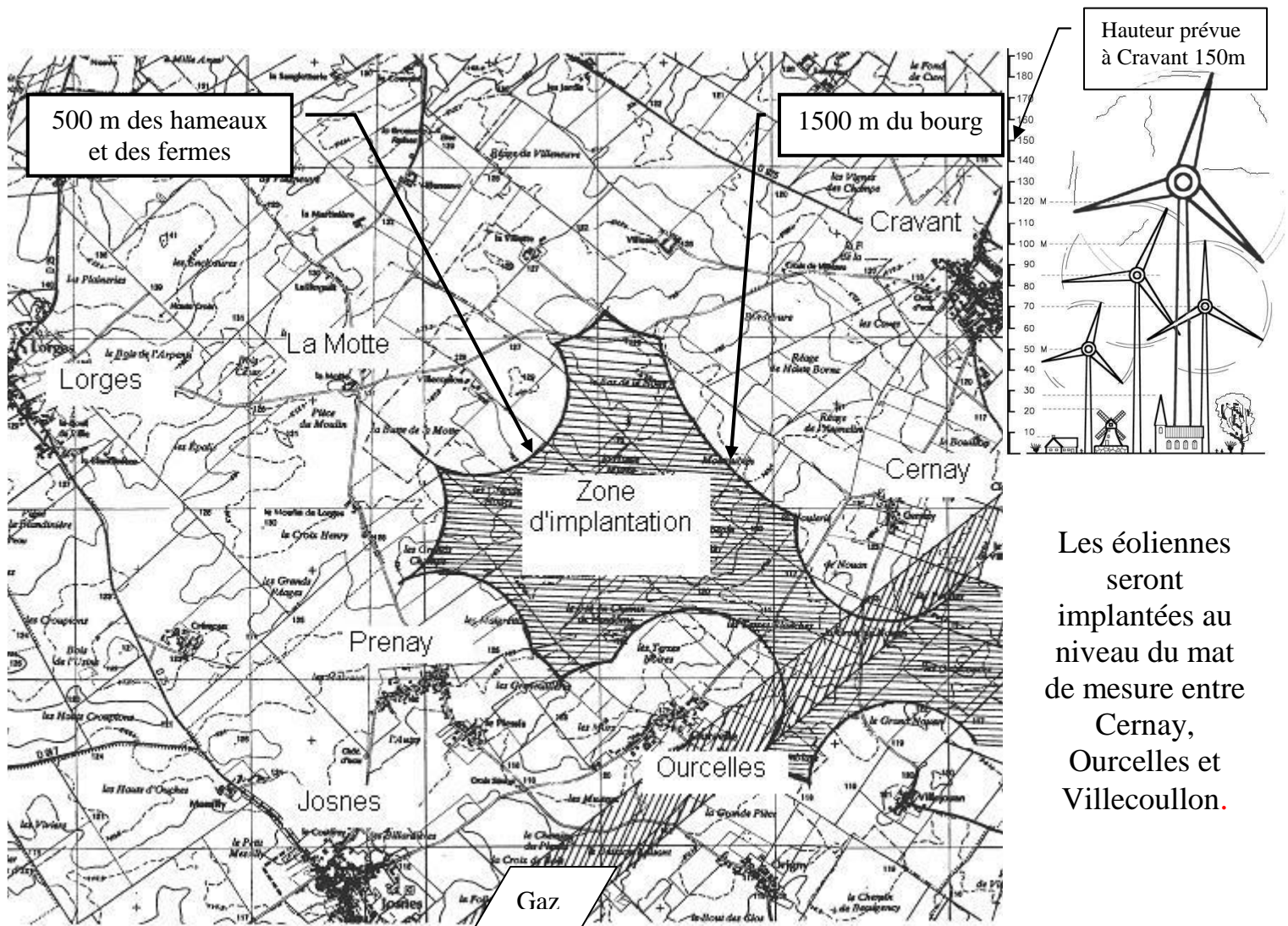
« Frottements, sifflements, mais aussi infrasons, les nuisances sonores sont connues(...) Bien qu'il soit prévu qu'aucune habitation ne doit être implantée à moins de 500 mètres, des mesures sonores doivent compléter le dossier, pour préciser éventuellement ce périmètre. Ces mesures doivent être réalisées dans les conditions les plus défavorables, ce qui n'est pas sans poser quelques problèmes. En effet les éoliennes peuvent fonctionner en raison d'un vent présent à 100m d'altitude, tandis qu'il est absent au sol. Dans ce cas la diffusion du bruit peut réserver quelques surprises» Source: **Acteurs**, magazine interne de l'Administration Sanitaire et sociale de l'Etat, no77, juin 2003.

### **Ainsi, le réveil est douloureux pour les habitants de Plougras (Finistère)**

« Les huit éoliennes du parc de Plougras (*Ndlr: implantées en juillet 2003 par la société française Jeumont*) ont été agrémentées de silencieux mais des nuisances persistent chez les riverains. Jeudi, le sous-préfet, Alain Rousseau, les a rencontrés pour envisager des solutions, en particulier avec l'isolation des maisons(...). Cette gêne n'est plus liée au sifflement persistant mais « elle semble provoquée **par les basses fréquences, souvent plus dérangeantes à l'intérieur des maisons qu'à l'extérieur** », explique le sous-préfet. » Source: *Ouest France*, 9 juillet 2004.

### **Ce qu'en pensent des scientifiques**

Selon une étude conduite à Lincoln Township (USA, Wisconsin), en 2001, « 52% des personnes habitant entre 400 et 800m des éoliennes considéraient le bruit des éoliennes perçu depuis leur habitation, comme gênant, 32% entre 800m et 1,6 km, et 4% entre 1,6 et 3,2 km. Dans certaines conditions, le bruit pouvait s'entendre jusqu'à plus de 3 km. Ces chiffres correspondent bien aux mesures effectuées par un ingénieur acousticien aux abords d'une installation plus récente de 30MW et 17 éoliennes sur la frontière germano-néerlandaise, où les habitants situés à 500m ou plus des éoliennes réagissaient au bruit, et **ceux situés jusqu'à 1900m disaient être gênés** » Source: Nina Pierpont, docteur en médecine, dans un article du *Malone Telegraph* (USA), 2 mars 2005.



Les éoliennes seront implantées au niveau du mat de mesure entre Cernay, Ourcelles et Villecoullon.

***Et pourtant à Cravant, on dédaigne le principe de précaution !***

La conclusion de l'auteur précédent est claire : **«D'après ces données, les éoliennes ne devraient pas être implantées à moins de 2,5 km des habitations »**

**Ce ne sera pas le cas à Cravant:** suivant une directive départementale, les éoliennes pourront être implantées à partir de 500 m des hameaux (dommage pour les habitants de Cernay, Villecoullon, Ourcelles et Prenay mais Beaumont est à l'écart, merci!) et de 1500m de Cravant bourg.

**Mais que les habitants de Cravant bourg ne se réjouissent pas trop tôt : en fonction des vents dominants du Sud-ouest, ce sont eux qui seront le plus souvent sous le vent des éoliennes c'est-à-dire exposés à leur bruit !**

C'est ce que vous pouvez constater sur la carte ci-dessus où la zone grisée représente le lieu d'implantation possible du parc d'éoliennes.

Pour nous rejoindre, remplissez le bulletin ci-joint et envoyez-le à : **Association « Tempête en Beauce » Villecoullon 45190 Cravant**

Tous les articles cités sont consultables en intégralité sur le site de l'association :

[www.tempete-en-beauce.com](http://www.tempete-en-beauce.com)

Je soutiens l'association « Tempête en Beauce » dans son opposition au projet d'implantation d'éoliennes sur la commune de Cravant.

- je soutiens l'association.
- j'adhère à l'association et je joins un chèque de 8€.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. :

Email :

Signature :